

Conseil Municipal du 30 avril 2014

A 20H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT		X		M. LAURENT
Mme HENRY	X			
M. LEMOUCHER		X		M. METAIS
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS	X			
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Mme PETIT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 AVRIL 2014 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 avril dernier.

Vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU souhaite que soient remplacés à la page 21 du compte-rendu les termes « étude financière » par « audit financier ».

Mme FICET souhaite que soit ajouté à la page 21 du compte rendu, les termes suivants : « Mme FICET précise que sur le document donné lors du vote du budget 2014, il n'est pas noté que le pourcentage correspond entre le budget 2013 et le budget 2014 mais qu'il est entre le compte administratif 2013 et le budget 2014 ».

Mme FICET souhaite modifier à la page 21 du compte rendu : « Mme FICET répond que M. MALANDRIN et M. FORTIN ont eu les comptes : le grand livre et la balance ».

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour (M. DEFRANCE étant arrivé après cette question), adoptent le compte-rendu de la séance du 03 avril 2014.

2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 28 AVRIL 2014 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<u>TITULAIRES :</u>				
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. DUTHOIT	X			
M. MERIT	X			
M. ORANGE	X			
<u>SUPPLEANTS :</u>				
M. FORTIN				
Mme LECLERC				

Monsieur Laurent présente l'ordre du jour de cette commission : la préparation budgétaire 2014 et les questions diverses.

Un additif est distribué à l'ensemble des personnes présentes, il s'agit du tableau de tous les programmes d'investissement qui a été complété par des chiffrages ou des lignes de travaux supplémentaires.

Monsieur Laurent précise que le budget en dépenses d'investissement est de 500 000.68 euros. Que la commune de Doudeville s'était déjà engagée sur 254 837.39 euros (assainissement et éclairage public rue saint Eloi, les logiciels Mairie, travaux impasse de la Mare, illuminations de Noël...). Il reste donc à dispatcher 245 163.29 euros entre les différents programmes.

Monsieur Laurent reprend donc programme par programme. Les programmes, articles et types de travaux suivant ont été retenus :

Programme	Article	Prévisions - Intitulés	Budget 2014
2 042	OFI	Résidence Fleur de Lin	5 620,00 €
130		TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	12 190,80 €
130	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	12 190,80 €
	2 135	régularisation de TVA à 20%	34,00 €
	2 135	gouttières PVC Doudeville accueil	4 156,80 €
	2 135	Ecole de musique : changement des menuiseries extérieures - 1er étage	8 000,00 €
131		MATERIEL MAIRIE	4 903,01 €
131	2 051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,	4 900,01 €
	2 051	JVS Mairistem logiciel pour année 2014	4 900,01 €
131	2 188	AUTRES	3,00 €
	2 188	régularisation de TVA à 20%	3,00 €
133		ACQUISITION MATERIEL VOIRIE	12 000,00 €
133	21 578	MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE	12 000,00 €
	21 578	matériel de voirie	6 000,00 €
	21 578	dossier signalétique : les commerces et les administrations + entrées de ville	6 000,00 €
134		MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE	5 157,00 €
134	21 568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	153,00 €
	21 568	1 extincteur pour l'école Breton	153,00 €
134	2 181	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT ET AMENAGEMNT DIVERS	5 004,00 €
	2 181	régularisation de TVA à 20%	4,00 €
	2 181	école Mensire : démonter plancher WC pour rechercher fuite	5 000,00 €
137		ECLAIRAGE PUBLIC	97 555,06 €
137	21 534	Réseaux d'électrification	112,00 €
	21 534	régularisation de TVA à 20%	112,00 €
137	238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMM.	97 443,06 €

		IMMO C	
	238	régularisation de TVA à 20%	18,00 €
	238	SDE76 rue Saint Eloi	97 425,06 €
143		TRAVAUX DE SECURITE	3 000,00 €
143	2 183	MOBILIER ET MATERIEL	3 000,00 €
	2 183	panneaux de signalisation routière	3 000,00 €
211		REHABILITATION DU PRESBYTERE	3 981,00 €
211	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	3 981,00 €
	2 135	remplacement de la terrasse zinc sur chaufferie	3 981,00 €
215		MATERIEL ESPACES VERTS	3 000,00 €
215	21 578	MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE	3 000,00 €
	21 578	tondeuse KAAZ + souffleur	3 000,00 €
217		ASSAINISSEMENT SAINT ELOI	121 610,46 €
217	2 315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	121 610,46 €
	2 315	ASSAINISSEMENT SAINT ELOI	121 610,46 €
220		CARREFOUR DU LIN	2 300,00 €
220	2 183	MOBILIER ET MATERIEL	2 300,00 €
	2 183	renouvellement d'un PC	2 300,00 €
224		TRAVAUX MAIRIE	8 000,00 €
224	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	8 000,00 €
	2 183	sécurité mises aux normes	8 000,00 €
225		REFECTION VOIRIES	146 192,15 €
225	2 033	frais d'insertion	1 000,00 €
	2 033	frais d'insertion	1 000,00 €
225	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	145 192,15 €
	2 135	régularisation de TVA à 20%	11,00 €
	2 135	Réfection voirie Vautuit	2 640,00 €
	2 135	Rue Guillotin devant école Sainte Marie	11 073,10 €
	2 135	Rue Maréchal de Villars	34 865,40 €
	2 135	trottoirs rue du Val d'Auge - collège	5 653,80 €
	2 135	travaux impasse de la mare/Amfreville les Champs	5 284,06 €
	2 135	Rue Saint Eloi	84 005,96 €
	2 135	rue de la scierie	1 658,83 €
235		REHABILITATION EGLISE	10 430,20 €

235	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	10 423,20 €
	2 135	Réfection des chéneaux de toiture	10 423,20 €
235	2 188	AUTRES	7,00 €
	2 188	régularisation de TVA à 20%	7,00 €
236		TRX SALLE DES FETES MONT CRIQUET	1 000,00 €
236	2 188	AUTRES	1 000,00 €
	2 188	radiateurs	1 000,00 €
240		PLU	39 031,00 €
240	2 031	FRAIS D'ETUDE	38 031,00 €
	2 031	régularisation de TVA à 20%	31,00 €
	2 031	hydrologique	10 000,00 €
	2 031	diagnostic agricole	3 000,00 €
	2 031	PLU - 1ère tranche	25 000,00 €
240	2 033	frais d'insertion	1 000,00 €
	2 033	frais d'insertion	1 000,00 €
241		REORGANISATION CIMETIERE	3 000,00 €
241	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	3 000,00 €
	2 135	arrosiers, banc, panneaux affichage	3 000,00 €
245		MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE	3 000,00 €
245	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°	3 000,00 €
	2 135	armoire réfrigérée ou congélateur	3 000,00 €
246		RENOVATION STADE TRIBUNE	12 030,00 €
246	2 031	FRAIS D'ETUDE	2 050,00 €
	2 031	Diagnostique amiante-plomb	2 050,00 €
246	2 135	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES TECHNIQUE	9 980,00 €
	2 135	gouttières PVC	1 980,00 €
	2 135	remise aux normes du stade de foot	8 000,00 €
249		EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	3 000,00 €
249	21 534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION - extension des réseaux pour terrain à bâtir	3 000,00 €
	21 534	propriété Crouin	3 000,00 €
250		MATERIEL FETES ET CEREMONIES	3 000,00 €
250	2 135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT	3 000,00 €

		CONSTRUCT°	
	2 135	illuminations de Noël	3 000,00 €
		TOTAL	500 000,68

De nombreux échanges ont eu lieu entre notamment Messieurs Laurent, Métais et Orange concernant les différents types de travaux ou difficultés dans leur réalisation. Ainsi, nous pouvons retenir :

➤ L'école de musique : il a été décidé de refaire les menuiseries extérieures du 1^{er} étage. Les ouvertures sont particulières et suivant le type de fenêtres choisit, cela nécessitera peut-être la mise en place de barres de sécurité.

➤ L'éclairage public : à part les régularisations de TVA et la rue Saint Eloi aucun budget supplémentaire sur ce programme car Monsieur Petit s'est renseigné et nous pourrions obtenir des subventions supplémentaires, nous referons le point dès que nous aurons plus d'éléments.

➤ Rue Saint Eloi : il faut se renseigner pour obliger les propriétaires à gérer leurs eaux pluviales. Monsieur Mérit évoque un texte Européen qui obligerait les habitants à gérer la gestion des eaux pluviales même si leur construction est ancienne. Ce problème devra être résolu dans cette rue avant la réfection de la voirie.

➤ Réfection du sous-sol du presbytère : les différentes solutions vont être étudiées (coût, possibilités...). Ces travaux seront programmés en 2015.

➤ Les véhicules/tracteur : les coûts de fonctionnement de chaque véhicule (les différentes réparations...) vont être étudiés pour déterminer les priorités de renouvellement du parc automobile. Le type de tracteur dont à besoin les services techniques pour leurs différentes activités va également être défini pour un budget futur.

➤ Eglise Notre Dame de l'Assomption : une étude sur la porte handicapée va être menée pour qu'elle puisse être réalisée en 2015.

➤ La tribune du stade Pierre Ducrotté : afin d'éviter des coûts inutiles, la démolition se fera après qu'un projet aboutit ait été retenu.

➤ La rue de la Chambrette : pour les eaux stagnantes, un point va bientôt être fait avec Monsieur Pérelle des Bassins Versants pour trouver une solution pour l'écoulement des eaux et proposer un parcours pour que les piétons puissent remonter par le lotissement des prés.

Monsieur Duthoit demande qu'on déplace le panneau « limitation de vitesse à 70km/h » qui est actuellement situé à Vautuit, quelques mètres avant l'abribus en bois afin que les automobilistes arrivent au maximum à 70 devant l'abribus. Monsieur Malandrin précise que s'agissant d'une départementale hors agglomération, il faudra solliciter la direction des routes de Saint Valéry.

Monsieur Laurent explique qu'il souhaite prendre le temps d'études, de réflexions sur un certain nombre de programmes (renouvellement du tracteur, presbytère, tribune du stade, éclairage public...) afin d'avoir des dossiers chiffrés et avoir le temps d'essayer d'obtenir le maximum de subventions.

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

Séance levée à 22h10

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. ORANGE regrette que ne soit pas inscrit de crédits pour les travaux de démolition de la tribune du stade ainsi que pour les travaux de remise en état du plancher du presbytère.

Il ajoute que les crédits prévus pour les travaux des bâtiments communaux sont en deçà des prescriptions du CEP (Conseiller en Energie Partagée), afin d'améliorer les rapports énergétiques.

M. LAURENT demande un temps de réflexion afin d'analyser les rapports qui ont pu être demandés par l'ancienne municipalité.

M. ORANGE rappelle aussi qu'il y aura peu de subventionnement pour ces travaux s'il n'y a pas de démarche pour effectuer des économies d'énergie.

M. ORANGE ajoute que selon les crédits budgétaires prévus, seuls 500 mètres de voirie pourront être réalisés cette année, sans compter la rue Saint Eloi.

M. MALANDRIN rappelle que la rue Saint Eloi n'a pas été budgétisée dans les restes à réaliser et qu'il faudra chiffrer le coût de réfection de cette rue : c'est une mauvaise surprise qui va alourdir le budget alloué à la voirie communale.

Mme FICET demande le délai d'exécution de ces travaux de voirie pour la rue Saint Eloi.

M. MALANDRIN lui répond que ces travaux interviendront en mars 2015. Par contre, il veillera que cette voie reste praticable pendant la période hivernale

M. LAURENT précise qu'il est souhaitable de laisser la voirie au repos six mois après la fin des travaux d'effacement de réseaux pour que l'enrobé résiste dans le temps.

M. DURÉCU « aime entendre dire qu'il faut du temps pour faire des travaux ».

Mme LECLERC remarque qu'il y a peu de crédits sur le matériel et les travaux aux écoles.

M. LAURENT lui répond que les bâtiments scolaires n'ont pas été mis de côté pour ce budget 2014.

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix (majorité municipale) pour et 5 abstentions (opposition municipale) adoptent le compte-rendu de la Commission des travaux du 28 avril 2014.

3) BUDGET PRIMITIF VILLE 2014 :

A) SUBVENTIONS COMMUNALES 2014 - ARTICLE 6574 :

Le montant total de l'article est de 103 000.00 euros.

De plus, il y a lieu de prévoir le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2014 de 351 180.00 euros, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputé à l'article 657362 du budget primitif de la Ville.

	Subventions 2011	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre de primaires : 22 $22 \times 904.42 \text{ €} = 19\,897.24 \text{ €}$ Nbre maternelles : 11 $11 \times 1\,259.64 \text{ €} = 13\,856.04 \text{ €}$ Montant Subv : 33 753.28 €	Nbre de primaires : 21 $21 \times 934.64 \text{ €} = 19\,627.44 \text{ €}$ Nbre maternelles : 13 $13 \times 1\,229.19 \text{ €} = 15\,979.47 \text{ €}$ Montant Subv : 36 606.91 €	Nbre de primaires : 23 $23 \times 967.23 \text{ €} = 22\,246.29 \text{ €}$ Nbre maternelles : 17 $17 \times 1\,265.06 \text{ €} = 21\,506.02 \text{ €}$ Montant Subv : 43 752.31 €	Nbre de primaires : 22 $22 \times 1\,004.95 \text{ €} = 22\,108.90 \text{ €}$ Nbre maternelles : 13 $13 \times 1\,205.79 \text{ €} = 15\,675.27 \text{ €}$ Montant Subv : 37 784.17€
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	$127 \times 33.50 \text{ €}$ 4 254.50 €	$133 \times 34.00 \text{ €}$ 4 522.00 €	$134 \times 34.50 \text{ €}$ 4 623.00 €	$123 \times 35.00 \text{ €}$ 4 305.00 €
CLASSE DECOUVERTE Ecole Mensire	$77 \times 33.50 \text{ €}$ 2 579.50 €			
CLASSE DECOUVERTE Ecole St Marie	$22 \times 33.50 \text{ €}$ 737.00 €	$21 \times 34.00 \text{ €}$ 714.00 €	$23 \times 34.50 \text{ €}$ 793.50 €	$22 \times 35.00 \text{ €}$ 770.00 €
COOP. ECOLE MATERNELLE	Voyages + sortie cult $147 \times 11.30 \text{ €} = 1\,661.10 \text{ €}$ Fêtes de Noël $147 \times 8.00 \text{ €} = 1\,176.00 \text{ €}$ 2 837.10 €	Voyages + sortie cult $140 \times 11.60 \text{ €} = 1\,624.00 \text{ €}$ Fêtes de Noël $140 \times 8.25 \text{ €} = 1\,155.00 \text{ €}$ 2 779.00 €	Voyages + sortie cult $155 \times 11.90 \text{ €} = 1\,844.50 \text{ €}$ Fêtes de Noël $155 \times 8.50 \text{ €} = 1\,317.50 \text{ €}$ 3 162.00 €	Voyages + sortie cult $147 \times 12.30 \text{ €} = 1\,808.10 \text{ €}$ Fêtes de Noël $147 \times 9.00 \text{ €} = 1\,323.00 \text{ €}$ 3 131.10 €
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE	Voyages + Sortie cult $236 \times 11.30 \text{ €} = 2\,666.80 \text{ €}$ Fêtes de Noël $236 \times 8.00 \text{ €} = 1\,888.00 \text{ €}$ 4 554.80 €	Voyages + Sortie cult $247 \times 11.60 \text{ €} = 2\,865.20 \text{ €}$ Fêtes de Noël $247 \times 8.25 \text{ €} = 2\,037.75 \text{ €}$ 4 902.95 €	Voyages + Sortie cult $247 \times 11.90 \text{ €} = 2\,939.30 \text{ €}$ Fêtes de Noël $247 \times 8.50 \text{ €} = 2\,099.50 \text{ €}$ 5 038.80 €	Voyages + Sortie cult $237 \times 12.30 \text{ €} = 2\,915.10 \text{ €}$ Fêtes de Noël $237 \times 9.00 \text{ €} = 2\,133.00 \text{ €}$ 5 048.10 €

VIE SCOLAIRE : 51 038.37 € (57 369.61€ CA 2013)
ASSOCIATIONS : 27 053.07 € (27 255.08 € CA 2013)
ASSOCIATIONS SPORTIVES : 20 280.25 € (19 670.45 € CA 2013)
TOTAL : 98 371.69 € (104 295.14 € CA 2013)

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21
Exprimés : 23
Abstentions : 0
Pour : 23
Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de maintenir les subventions votées lors du Conseil Municipal du 10 mars 2014.

B) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014 :

	Bases prévisionnelles imposition 2014	Taux 2013	Taux 2014	Produit fiscal attendu 2014
Taxe Habitation	2 185 000.00	17.07	17.07	372 980.00
Taxe Foncière (bâti)	1 757 000.00	28.96	28.96	508 827.00
Taxe Foncière (non bâti)	98 700.00	66.48	66.48	65 616.00
CFE	197 500.00	16.60	16.60	32 785.00
PRODUIT FISCAL				980 208.00

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21
Exprimés : 23
Abstentions : 0
Pour : 23
Contre : 0

Sans changement de taux, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de maintenir les taux de contribution directe suivants :

Taxe d'habitation : 17.07
Taxe foncière (bâti) : 28.96
Taxe foncière (non bâti) : 66.48
Cotisation foncière des entreprises : 16.60

C) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET VILLE 2014 :

RAPPEL DES RESULTATS 2013

En Euros		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	TITRES EMIS	240 423.71	2 854 996.02	3 095 419.73
DEPENSES	MANDATS EMIS	592 221.15	2 681 689.28	3 273 910.43
RESULTATS DE L'EXERCICE 2013		- 351 797.44	173 306.74	- 178 490.70

RAPPEL DES RESULTATS DE CLOTURE 2013

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2012	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	74 829.09		- 351 797.44	- 276 968.35
Exploitation	348 389.22	- 98 198.05	173 306.74	423 497.91
TOTAL	423 218.31	- 98 198.05	- 178 490.70	146 529.56

AFFECTATION DU RESULTAT :

Excédent reporté 002 – Section de fonctionnement – Recettes : 76 917.88 euros

Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 – Section d'investissement - Recettes : 346 580.03 euros

Solde d'exécution reporté – 001 – Section d'investissement - Dépenses : 276 968.35 euros

Le budget primitif 2014 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de : **2 837 455.00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1 042 719.00 euros**.

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent ainsi :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2014
023	Virement à la section d'investissement	131 340.88
011	Charges à caractère général	627 603.00
012	Charges de Personnel	1 456 484.00
65	Autres charges de gestion courante	570 027.00
66	Charges financières	51 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.12
Total des dépenses de fonctionnement		2 837 455.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2014
002	Excédent d'exploitation reporté	76 917.88
70	Produits des services domaniaux	41 100.00
73	Impôts et Taxes	1 153 791.00
74	Dotations subventions participations	1 103 146.00
75	Autres produits de gestion courante	90 000.12
013	Atténuation de charges	372 500.00
Total des recettes de fonctionnement		2 837 455.00

Les recettes et les dépenses d'investissement se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
21-23	Opérations d'équipement	80 749.97	494 380.68	575 130.65
16	Emprunts		185 000.00	185 000.00
204	Subventions équipt versées		5 620.00	5 620.00
Total des dépenses d'investissement		80 749.97	685 000.68	765 750.65

Les dépenses et les recettes par programme, en 2014, sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	12 190.80	12 190.80
131	Matériel Mairie	4 903.01	4 903.01
133	Acquisition matériel voirie	12 000.00	12 000.00
134	Matériel et travaux écoles	5 157.00	5 157.00
137	Eclairage public	97 555.06	97 555.06
143	Travaux de sécurité	3 000.00	3 000.00
211	Réhabilitation du presbytère	3 981.00	3 981.00
215	Matériel espaces verts	3 000.00	3 000.00
217	Assainissement rue Saint Eloi	121 610.46	121 610.46
220	Carrefour du Lin	2 300.00	2 300.00
224	Travaux Mairie	8 000.00	8 000.00
225	Réfection voiries	146 192.15	146 192.15
235	Réhabilitation Eglise	10 430.20	10 049.52
236	Travaux salle des fêtes Mont Criquet	1 000.00	1 000.00
240	PLU	39 031.00	39 031.00
241	Réorganisation cimetières	3 000.00	3 000.00
245	Matériel restaurant scolaire	3 000.00	3 000.00
246	Rénovation stade et tribune	12 030.00	12 030.00
249	Extension réseaux électriques	3 000.00	3 000.00
250	Matériel Fêtes et Cérémonies	3 000.00	3 000.00
Total dépenses		494 380.68	
Total recettes			494 000.00

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement	11 138.29	0.00	11 138.29
10	Dotations, fonds et réserves		59 659.80	59 659.80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		346 580.03	346 580.03
021	Virement de la section de fonctionnement		131 340.88	131 340.88
16	Emprunts		494 000.00	494 000.00
Total des recettes d'investissement		11 138.29	1 031 580.71	1 042 719.00

Présentation du budget primitif de l'exercice 2014, établi en conformité avec la nomenclature de la comptabilité M 14 (classement par nature) :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	2 837 455.00	2 837 455.00

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 042 719.00	1 042 719.00
Restes à réaliser	80 749.97	11 138.29
Propositions 2013	685 000.68	1 031 580.71
Résultat reporté	276 968.35	

Commentaires du Conseil Municipal :

M. PERCHE a lu dans la presse locale que le compte administratif était déficitaire alors que le résultat de clôture est bien excédentaire de 146 529.56 euros.

De plus, concernant la section de fonctionnement, l'ancienne municipalité aurait proposé un budget identique à celui présenté aujourd'hui et pendant 6 ans, l'ancienne opposition votait contre.

M. PERCHE fait remarquer qu'il manque une ligne importante au budget d'investissement : la construction d'une salle communale à la fin de l'année 2014 aux normes européennes actuelles. Il trouve cela dommage car les doudevillais attendent cette salle.

M. MALANDRIN répond à M. PERCHE :

Sur le fonctionnement, nous sommes déjà au mois d'avril : comment modifier structurellement le budget de fonctionnement depuis les élections municipales ? La nouvelle municipalité est contrainte par des dépenses et contrats passés précédemment, qui ne pouvaient être modifiés avant le vote du budget.

M. MALANDRIN ajoute que le budget de fonctionnement sera amélioré dans les années à venir.

Concernant la salle du Mont Criquet, M. MALANDRIN trouve que la situation est regrettable mais l'étude du dossier va reprendre. Les conclusions de l'ATD ont été présentées lors du dernier Conseil Municipal avec un budget prévisionnel bien au-delà des premières estimations : Le coût initial de 400 000.00 euros est porté à plus d'un million d'euros, le double des investissements programmés au titre de l'année 2014.

M. MALANDRIN assure que ce projet sera retravaillé et que cet investissement est reporté au titre de la sagesse budgétaire.

M. DURÉCU ajoute que sur le fond, nous n'avons pas ou peu d'autofinancement à DOUDEVILLE. Pour investir, le Conseil Municipal sera contraint d'emprunter.

Madame FICET souhaite que M. MALANDRIN réagisse sur le compte administratif 2013 négatif et attend un commentaire.

M. MALANDRIN ne souhaite pas le faire.

M. DURÉCU ajoute qu'il trouve regrettable que des chiffres annoncés dans la presse soient repris dans la propagande électorale.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 18

Contre : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour (majorité municipale) et 5 voix contre (opposition municipale) adoptent le budget primitif VILLE pour l'année 2014.

4) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF CENTRE DE TRI 2014 :

La section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 8 335.48 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 191 699.05 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2014
616	Contrat d'assurance	610.00
658	Charges diverses de gestion courante	5.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 164.52
63512	Taxes foncières	8 500.00
Total		18 279.52

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2014
752	Revenus des immeubles	17 500.00
758	Produits de gestion courante	9 115.00
Total		26 615.00

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2014
1641	Emprunts	12 179.07
Total		12 179.07
Articles	Libellé	Budget 2014
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	191 585.66
1068	Excédent de fonct. capitalisés	12 292.46
Total		203 878.12

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget annexe « CENTRE DE TRI » pour l'année 2014.

5) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT BOIS BAUCHER 2014 :

La section d'exploitation du budget primitif 2014 du lotissement Bois Baucher est équilibrée pour un montant de 35 747.85 euros.

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de 116 309.70 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2014
71355/042	Variation de stocks	35 747.85
Total		35 747.85

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2014
002	Résultat de fonct. reporté	35 747.85
Total		35 747.85

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2014
1641	Emprunts	116 309.70
Total		116 309.70
Articles	Libellé	Budget 2014
001	Excédent section invest. reporté	70 735.88
3555/040	Terrains aménagés	35 747.75
3555/010	Clôture	9 826.07
Total		116 309.70

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 21

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget annexe « LOTISSEMENT BOIS BAUCHER » pour l'année 2014.

6) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 10 AVRIL 2014 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<u>TITULAIRES :</u>				
M. MALANDRIN	X			
Mme CUADRADO	X			
M. FORTIN	X			
M. MERIT	X			
Mme HENRY		X		à Mme LEMOINE
M. LEMOINE	X			
M. PERCHE	X			
<u>SUPPLEANTS :</u>				
Mme LEMOINE	X			
Mme FICET				

Madame Germain se présente, élue de 2008 à 2014 à Sainte Marie des Champs, elle a mise en place le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans sa commune en 23 mois.

Elle rappelle les **quatre grandes phases pour l'élaboration du PLU** :

PHASE 1 - Elaboration du Diagnostic (environ) 9 mois

1. La démarche de projet urbain d'ensemble
2. La démarche d'analyse urbain
3. La validation

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

1. Formalisation des scénarios de développement
2. Formalisation des orientations générales du PADD
3. Validation

Phase 2 – Phase réglementaire (environ) 8 mois

1. Orientations particulières d'aménagement
2. Traduction réglementaire
3. Traduction du PADD de manière didactique
4. Formalisation du dossier pour arrêt du PLU

Phase 3 – Enquête Publique 5 mois

1. Arrêt du PLU en conseil municipal
2. Avis de l'état
3. Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur

Phase 4 – Finalisation du dossier du PLU 1 mois

1. Prise en compte des remarques
2. Rendu du dossier définitif
3. Approbation du PLU en conseil municipal

Et pendant toute cette procédure Intégration de

1. La démarche d'approche environnementale de l'urbanisme
2. L'étude de ruissellement
3. L'étude des cavités

Madame Germain précise que le PLU demande un travail personnel conséquent et qu'il ne faut pas hésiter à déléguer à l'ensemble des adjoints (notamment au niveau du rapport de présentation) selon leur domaine de compétences.

Elle conseille également à chaque étape de la procédure de demander à chaque fois l'avis des personnes associées avant de leur déposer officiellement les documents.

Au niveau des subventions, jusqu'alors nous pouvions demander de l'aide au département et à la région, mais la promulgation de la loi ALUR (le PLU tend maintenant vers l'intercommunalité) le 26 mars 2014 au journal officiel va peut-être modifier les subventions des PLU communaux.

Pour mener notre PLU, il va falloir effectuer trois études : les cavités souterraines (en cours), un diagnostic agricole (coût environ 3 000 euros) et une étude sur le ruissellement (coût environ 20 000 euros). Le coût du bureau d'étude pour le PLU va avoisiner les 30 000 – 35 000 euros, soit un PLU au coût global de 55 000 euros.

Pour l'étude sur le ruissellement, il est possible de demander aux bassins versants de la Durdent de nous aider à réaliser le cahier des charges pour trouver le bureau d'étude.

Pour le diagnostic agricole, elle nous recommande de prendre la chambre d'agriculture car elle fait partie des personnes publiques associées dans le suivi du PLU et elle a un coût moindre qu'un bureau d'étude.

Madame Germain conseille de ne donner au bureau d'étude qu'« une personne référente » au niveau des adjoints afin d'éviter les oublis ou les quiproquos. Il est décidé que Madame Cuadrado sera la référente auprès des bureaux d'études pour toutes questions de leur part.

Madame Germain nous recommande également d'associer les associations de notre territoire dans la procédure PLU, pour connaître leur avis et pour éviter les éventuels recours.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) souhaite visiter notre commune afin de bien appréhender les enjeux et les projets de notre territoire. Pour optimiser cette visite, Monsieur Karabulut, agent de la DDTM, souhaite être accompagné par une ou des personnes qui ont une bonne "connaissance" de la commune : notamment concernant les enjeux paysagers, architecturaux, environnementaux, urbanistiques, risques..., et les projets en cours ou avenir. Il a été convenu que Monsieur Karabulut serait accompagné, au minimum, de Mesdames Cuadrado, Petit et Nantier et de Monsieur Piquenot.

La DDTM nous a envoyé un questionnaire pour les aider à la rédaction du cahier des charges, il a été rempli par l'ensemble des conseillers lors de cette commission (copie ci-jointe).

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME – Séance levée à 19h40

Commentaires du Conseil Municipal :

M. PERCHE annonce que M. ROUSSEAU, à l'occasion d'une réunion communautaire, a annoncé les transferts futurs des actuels PLU en PLUI : dans ce cas, la Communauté de Communes va-t-elle bénéficier du travail et du financement de DOUDEVILLE pour ce dossier ou la Commune va-t-elle se mettre en rapport avec le Président de la Communauté de Communes pour un travail en commun.

M. MALANDRIN précise qu'il faut atteindre un pourcentage de Communes favorables à l'instauration d'un PLUI et qu'il n'y a plus de temps à perdre aujourd'hui pour lancer notre PLU communal.

Aujourd'hui, notre POS actuel ne nous permet plus de dégager de réserve foncière. Il est donc logique d'entamer cette procédure aujourd'hui et, si nécessaire, de faire un glissement vers un PLUI futur.

Mme CUADRADO estime le coût de ce PLU à 55 000.00 euros, sans compter les subventions qui pourraient être demandées.

M. DURÉCU interroge M. FORTIN : M. FORTIN relançait régulièrement l'ancienne municipalité concernant la remise du rapport de la société ALIZE ENVIRONNEMENT pour le recensement des cavités souterraines. Quel moyen de coercition avons-nous pour obtenir les données collectées par cette société ?

M. MALANDRIN précise que cette société a d'ores et déjà été relancée par la nouvelle municipalité pour fournir son rapport. Elle devait le remettre avant cette séance du Conseil Municipal. M. MALANDRIN ajoute quelle sera relancée toutes les semaines, par plis recommandés, pour obtenir le résultat de cette étude.

7) EFFACEMENT DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE SAINT ELOI PAR LE SDE 76 :

Une convention financière pour la réalisation des travaux programmés (2014-2016) d'effacement de réseaux et d'éclairage public pour la rue Saint Eloi a été signée le 09 avril 2014 entre la commune de Doudeville et le SDE 76 pour un montant à la charge de la commune de 97 425.06 euros. Ce montant est inscrit au budget primitif 2014 de la commune de Doudeville au programme 137 : éclairage public et à l'article 238 : avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

Le Conseil Municipal doit voter pour confirmer au SDE 76 que le montant de 97 425.06 euros dû par la commune de Doudeville pour les travaux de la rue Saint Eloi est prévu au budget 2014.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, confirment au SDE 76 que le montant de 97 425.06 euros dû par la commune de Doudeville pour les travaux de la rue Saint Eloi est prévu au budget 2014.

8) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

WEEK-END DU 1^{ER} MAI : JUMELAGE DU HAND-BALL – SALLE DES FETES DU MONT CRIQUET

DIMANCHE 04 MAI : CHOUCROUTE DU CLUB DE L'AMITIE – RPA

MARDI 06 MAI – 18H30 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – SALLE D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE

MARDI 06 MAI A 19H45 : REUNION AVEC LES COMMERÇANTS – SALLE DE RECEPTION DE L'HOTEL DE VILLE

JEUDI 08 MAI : MONUMENT AUX MORTS ET SALLE DE RECEPTION DE L'HOTEL DE VILLE

DIMANCHE 11 MAI : RANDONNEE DU COMITE DES FETES DE VAUTUIT – SALLE DE VAUTUIT

DIMANCHE 11 MAI : DIMANCHES MUSICAUX DE L'ECOLE DE MUSIQUE – HOTEL DE VILLE

MARDI 13 MAI A 19H30 : REUNION 15 AOUT - SALLE DE RECEPTION DE L'HOTEL DE VILLE

VENDREDI 16 MAI : TAROT - SALLE DES FETES DU MONT CRIQUET

DIMANCHE 18 MAI : SALON DU LIVRE - HOTEL DE VILLE

SAMEDI 24 MAI – 18H00 : FETE DES MERES - HOTEL DE VILLE

DIMANCHE 25 MAI : ELECTIONS EUROPEENNES

MERCREDI 28 MAI : TOUR DU PAYS DE CAUX

JEUDI 29 MAI : FOIRE A TOUT – ASSOCIATION « MAM HAUT COMME TROIS POMMES » - SALLE DES FETES DU MONT CRIQUET

DIMANCHE 1^{ER} JUIN – CONCERT DE LA CLASSE DE PIANO - SALLE D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE

DIMANCHE 1^{ER} JUIN – FOIRE A TOUT DES MAJORETTES – PLACE GENERAL DE GAULLE ET SALLE DE RECEPTION DE L'HOTEL DE VILLE

9) QUESTIONS DIVERSES :

M. MALANDRIN précise que les bureaux pour les élections européennes du 25 mai prochain fermeront à 18h00, comme précisé par les services de la Préfecture. Il informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier leur a été adressé afin de connaître leur disponibilité pour la tenue de ces bureaux.

M. GEMEY informe les membres du Conseil Municipal que le bureau de l'UCAD a démissionné et qu'un nouveau bureau a été désigné la veille, le 29 avril.

M. ORANGE demande pourquoi les travaux de changement des fenêtres de la gendarmerie n'ont pas débuté.

M. METAIS lui répond qu'il allait procéder à une nouvelle consultation d'entreprises.

M. ORANGE demande pourquoi les arbustes, prévus devant le bassin tampon de la station d'épuration, ne sont pas plantés.

M. LAURENT va se rapprocher des services techniques pour en connaître la raison.

M. ORANGE indique qu'un feu « piétons » est renversé au carrefour et que le panneau indiquant les heures de messes en entrée de ville doit être mis à jour.

Mme LECLERC et **M. DURÉCU** s'interrogent sur la nomination des membres du CCAS.

M. MALANDRIN répond que la composition est en cours et que les personnes de la société civile sont invitées à se faire connaître.

M. DURÉCU rappelle qu'une grève a eu lieu aux services administratifs de la mairie depuis 6 mois (les samedis matin) et qu'il a constaté qu'un personnel gréviste était présent à la permanence de samedi dernier. **M. DURÉCU** demande si ce dossier de revalorisation des primes a évolué.

M. MALANDRIN l'informe qu'il n'y a pas eu d'évolution concernant ce dossier et qu'il a demandé aux agents grévistes de lever leur grève dans l'attente de la gestion et du traitement de ce dossier.

Mme FICET demande quelle commission communale a acté le choix de la société CARNAVAL pour le feu d'artifices du 15 août.

M. GEMEY lui répond que ce choix a été fait en réunion d'Adjoints : le projet présenté par cette société est plus agréable et sympathique que les autres projets reçus. Il n'y a pas eu de réunion dédiée pour effectuer ce choix, par manque de temps par rapport aux autres années. Il reste cependant le choix du site pour le tir du feu d'artifices : l'herbage actuel et un autre site.

M. MOGIS (public) informe les membres du Conseil Municipal que la plaque du compteur d'eau du cimetière de Vautuit est détériorée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La date de convocation de la prochaine séance du Conseil Municipal n'a pas été fixée.